

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 9 juin 2023**

Convocation en date du 1^{er} juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Quorum : 10

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel BLANC, Mr Alain ROUX, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Stéphanie BAJU, Mme Lucie DUGUA

Absents représentés :

Mr Christian CHAMPELEY donne pouvoir à Mr Pierre-Marie CHEVAL
Mme isabelle DUMAZET donne pouvoir à Mme Anne-Marie DEFAY
Mr Eric PANDREAU donne pouvoir à Mr Alain ROUX
Mme Nadine ROCHE donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY
Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Sonia DOS REIS
Mr Xavier NOVIS donne pouvoir à Mr Patrick HENRIOT
Mme Françoise CHASSAGNE donne pouvoir à Mr Serge RAULT

Absents excusés :

Mme Camille BONNASSIEUX

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Ordre du jour :

- 1) Election délégués de la commune aux élections sénatoriales
- 2) Vente maison communale – 2, avenue de la Gare
- 3) Vente bâtiment communal « ancienne bibliothèque »
- 4) Siel : déploiement réseau très bas débit
- 5) Personnel communal :
 - * RIFSEEP
 - * Emploi d'été
- 6) Recensement population 2024

1) ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUX ELECTIONS SENATORIALES

M. le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'élection des délégués de la commune aux élections sénatoriales de septembre 2023. Après la composition du bureau, une seule liste dénommée « Saint Pierre de Bœuf – Sénatoriales 2023 » est déposée composée de Mr Serge RAULT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Lucie DUGUA.

Après un vote à bulletin secret, la liste obtient l'unanimité des suffrages. Sont élus délégués : Mr Serge RAULT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Pierre-Marie CHEVAL et délégués suppléants : Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Lucie DUGUA

Délibération n°09-06-2023-1

2) VENTE MAISON COMMUNALE – 2, AVENUE DE LA GARE

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de la maison située 2, avenue de la gare, cadastrée AA219, intégrée dans le domaine privé de la commune et n'étant pas appelée à être affectée à un service public ou à un usage direct du public. Il est proposé de ce fait de procéder à sa mise en vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide la vente de la parcelle AA219 pour un montant minimum de 110 000 € et précise que la publicité de la vente sera effectuée sur les panneaux d'affichage de la commune, sur le site Illiwap ainsi que sur le site internet de la commune.

Délibération n°09-05-2023-2

3) MISE EN VENTE BATIMENT COMMUNAL « ANCIENNE BIBLIOTHEQUE »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°16-05-2023-3 du 16 mai approuvant la désaffectation et le déclassement du domaine public communal pour passage dans le domaine privé communal du bâtiment situé rue du milieu appelé « ancienne bibliothèque » et propose la vente de ce bâtiment communal cadastré AD 82.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide la vente de la parcelle AD 82 pour un montant minimum de 80 000 € et précise que la publicité de la vente sera effectuée sur les panneaux d'affichage de la commune, sur le site Illiwap ainsi que sur le site internet de la commune.

Délibération n°09-06-2023-3

4) SIEL : DEPLOIEMENT RESEAU TRES BAS DEBIT

Monsieur Patrick HENRIOT informe le Conseil Municipal que le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destiné aux objets connectés (ROC42) et fait part qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'équipements techniques sur des ouvrages communaux.

Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'implantation d'équipements techniques sur la commune de Saint Pierre de Bœuf et autorise Monsieur le Maire à signer la (ou les) convention(s) pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.

Délibération n°09-06-2023-4

5) PERSONNEL COMMUNAL

➤ RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n°05-04-2018-11 et 20-08-2019 portant sur la mise en place du Rifseep (régime indemnitaire des agents) et propose d'y intégrer l'indemnité de régisseur

Il propose d'apporter des modifications sur les montants de l'IFSE comme suit :

GROUPES	MONTANTS ANNUELS MAXIMUM DE L'IFSE (EN €)
Catégorie A	
A1	
A2	
A3	
A4	
Catégorie B	
B1	3800
B2	3700
B3	3600
Catégorie C	
C1	3500
C2	3000
C3	2500

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les montants de l'IFSE tels que décrits ci-dessus.
Délibération n°09-06-2023-5

➤ Création de postes au centre de loisirs été 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le centre de loisirs se déroule du 10 juillet au 4 août 2023 et l'informe que pour assurer l'animation du centre de loisirs de cet été, il convient de procéder à 2 recrutements d'animateurs en stage BAFA sous contrat d'engagement éducatif avec une rémunération forfaitaire brute journalière de 55 € (demi-journée à 27.50 €) et une indemnité compensatrice de congés payés de 10 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le recrutement de 2 animateurs stagiaire BAFA du 10 juillet au 4 août 2023 pour le centre de loisirs sous contrat d'engagement éducatif avec une rémunération brute journalière de 55 € (27.50 € la demi-journée) et une indemnité compensatrice de congés payés de 10%.

Délibération n°09-06-2023-6

➤ Création de postes au services techniques été 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir une aide auprès des services techniques pour la tonte, nettoyage des points de tri, entretien des toilettes publiques, entretien voirie,...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, le recrutement de 2 agents contractuels à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 mois :

- 1er contrat : du 1/07/2023 au ...31/07/2023 inclus.
- 2ème contrat : du 1/08/2023 au 1/09/2023 inclus.

- **Délibération n°09-06-2023-7**

6) RECENSEMENT POPULATION 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population pour la commune de Saint Pierre de Bœuf se déroulera du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance,
Véronique MOUSSY

Le Maire,
Serge RAULT

